

PROCÈS VERBAL – Séance du 27 mars 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023
Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Quorum : 6

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Dominique BRAILLON, Frédéric DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusée ayant donné pouvoir : Sylvie BOYAT

Absentes excusées : Elodie BEAUDET et Sonia VANACLOCHA

Secrétaire de séance : Frédéric DÉNUELLE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation aux membres du conseil d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : Rénovation énergétique bâtiments communaux demande subvention – CCSB Fonds concours 2023-2025

Le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour

Le procès-verbal de la dernière réunion (6 février 2023) est approuvé par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Informations de Monsieur le Maire :

Arrivée de Mesdames Elodie BEAUDET et Sonia VANACLOCHA

Rénovation énergétique bâtiments communaux demande subvention – CCSB Fonds concours 2023-2025

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux et indique que celui-ci peut faire l'objet d'une demande d'attribution de subvention auprès de la communauté de communes Saône Beaujolais.

La CCSB a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2023-2025. Ce dispositif permet d'apporter un soutien aux communes rurales du territoire dans leur développement.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DÉCIDE** de prévoir au budget les crédits permettant la réalisation des travaux de rénovation énergétique
- **AUTORISE** monsieur le Maire à transmettre les pièces nécessaires à l'instruction de la demande de subvention auprès de la communauté de communes Saône Beaujolais
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de la demande

Restaurant Dargaud

Ce point a été mis à l'ordre du jour pour échanger sur la modification éventuelle de la société pouvant, peut-être, entraîner, dans un futur proche, quelques difficultés financières, le temps d'un retour de pleine activité. Cet échange a permis de voir quelles étaient les pistes possibles pour une aide financière en cas de difficultés avérées.

'Salle Dargaud' – cette salle n'étant que très peu louée voire pas du tout, proposition a été faite de transformer le lieu en appartement de type studio – Monsieur le Maire prend note de cette suggestion qui sera étudiée.

Biens vacants et sans maître

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2

Vu le code civil, et notamment son article 713

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires des immeubles sont décédés depuis plus de 30 ans

Il indique que ces biens font donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. (Tableau en pièce jointe à la délibération)

Ces biens reviennent donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir l'immeuble en question pour les raisons suivantes :
Revitalisation du territoire et gestion des parcelles par l'ONF

Taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu le manque de logements à louer, à céder, et l'impossibilité de construire des nouveaux immeubles il nous a semblé opportun d'inciter certains propriétaires à louer ou vendre leurs biens afin de faciliter l'installation d'actifs sur notre territoire

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Personnel

Le poste d'adjoint d'animation en charge de l'aide au repas des enfants du RPI et surveillance récréation sera libre au 22 mai 2023. Une vacance de poste a été émise auprès du Centre de Gestion

du Rhône pour publication. Pour information, horaires du poste 11h45 – 13h 15 lundi, mardi, jeudi, vendredi – temps de travail annualisé sur temps scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités devront obligatoirement apporter une participation aux agents pour la garantie prévoyance (01.01.2025) et la garantie santé (01.01.2026)

Monsieur le Maire souhaite intégrer cette aide dans le budget 2023 à hauteur des minimums indiqués dans le décret. Le comité social technique du Centre de Gestion doit être consulté avant délibération et mise en place. Une saisine va être rédigée et le sujet sera mis à l'ordre du jour d'un conseil municipal dès validation par le Centre de Gestion.

Voirie

Nous constatons toujours une vitesse excessive sur le hameau Vieux-Château. Plusieurs axes de réflexion ont été émis : chicane, dos d'âne, feu intelligent

Monsieur le Maire présente la CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée), outil permettant de prendre en compte les cyclistes et parfois mis en œuvre aux fins de réduction de la vitesse des véhicules motorisés. C'est une chaussée étroite dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes. Les membres du conseil ne semblent pas très favorables à cette proposition.

Sonia Vanaclocha, conseillère, indique qu'un rétrécissement simple avec marquage au sol et 3 quilles vertes est installé sur la commune de Monsols. Monsieur le Maire va se rendre sur place.

ONF – Aménagement forestier

Didier Joseph, Dominique Braillon, Fabienne Salvi et Frédéric Dénuelle vont travailler sur le sujet et préparer le dossier pour application de ce nouveau régime forestier au 1^{er} janvier 2024

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

Travaux en cours

Plomberie : Bibliothèque / Salle des fêtes / local technique /Maison du Ht Beaujolais / gîte 40

Urbanisme

- PC accordé par les services de la DDT pour l'implantation d'une nouvelle antenne à Prémecin.

Dans un premier temps, avis défavorable de la DDT mais après consultation des instances et de la DREAL, le PC a du être accordé. Le délai d'instruction par les services de la DDT était dépassé, le PC aurait été de toute façon accordé tacitement.

De son côté, la commune a contacté le Grand Site de Solutré pour informer du projet - aucun retour sur le sujet.

Monsieur le Maire a émis un avis favorable pour éviter tout recours administratif de la part du demandeur

Aménagement

- Catherine Raymond, 2^{ème} adjoint, propose d'installer des bancs à divers endroits de la commune : aire de loisirs, le bourg...

Maison du Haut Beaujolais

- Elodie Beaudet, gérante de la boutique, souhaite créer des objets publicitaires sur CENVES et demande si le nom de la commune est protégé. Info auprès du service juridique du Centre de Gestion.

Fin de la réunion à 21h00

Le secrétaire de séance
Frédéric DÉNUELLE



Le Maire,
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

